



# REVISION GENERALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MONTARNAUD

## AVIS DE CONCERTATION AVEC LE PUBLIC (RAPPEL)

Par délibération n° 2020-34 du 29 juin 2020, le Conseil municipal a prescrit la relance de la révision générale du Plan Local d'Urbanisme sur la totalité du territoire communal, redéfinit les objectifs poursuivis et fixé les modalités de la concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et toutes les personnes concernées conformément aux dispositions de l'article L.103-2, L.103-3 et L.103-4 du Code de l'urbanisme.

Au titre de cette concertation, un dossier des études en cours et les différentes pièces du dossier de PLU, au fur et à mesure de leur élaboration, ainsi qu'un registre dans lequel toutes les personnes intéressées peuvent consigner leurs observations, sont mis à la disposition du public, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, à la mairie de Montarnaud aux jours et heures habituels d'ouverture suivants :

- Le lundi, le mercredi, le jeudi et le vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 14 heures à 17 heures
- Le mardi de 8 heures 30 à 12 heures

Au moins deux réunions publiques seront également organisées au cours de cette période. Elles seront préalablement annoncées par tout moyen en vigueur sur la Commune.

Cette délibération est consultable en mairie où elle est affichée depuis le 02 juillet 2020.

Fait à Montarnaud, le 28/08/2023



Le Maire

Jean-Pierre PUGENS